

# PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU

## SOLTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER,  
SCHOENENBOURG, SOLTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

## SURBOURG

### Liste des servitudes d'utilité publique

#### ELABORATION APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA DELIBERATION DU

23 JAN. 2012

AHOHWILLER  
LE

24 JAN. 2012

LE PRESIDENT



Charles GRAF



E560PEA01



**O.T.E. ingénierie**  
OMNIMUM TECHNIQUE EUROPEEN  
1 Rue de la Lisière  
BP 40110  
F - 67403 ILLKIRCH CEDEX  
Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80



SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha- numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	Périphère de protection des monuments historiques Inscrits et classés  Place de l'Eglise, <u>Collégiale</u> (ancienne) , église catholique Saint-Arbogast  4, rue du Général Leclerc, <u>Maison</u> : mur pignon sur rue avec sa sablière gravée d'une inscription en caractères hébraïques (cad. 1 15)	Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29	Cl. M.H. le 4 juin 1874 Cl. M.H. J.O. 16 février 1930 Inscription M.H. le 21 décembre 1984	Direction Régionale des Affaires Culturelles: Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex  Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex

SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha- numérique	Catégories de (*) servitudes				
Voies ferrées et aérot trains		IIDc				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques  <u>Ligne d'intérêt général n° 146000 de Vandenhelm à Wissembourg</u>	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délegation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30
			<b>La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes</b>			
Réseau routier		IIDd				
	EL11	IIDd4	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération  <u>C.D. 263</u>	Articles 4 et 5 de la loi n° 69.7 du 3 janvier 1969 relative aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale (abrogés) Articles L 151-3 et L 152-1 du Code de la voirie routière	Décret du 5 mai 1972	Conseil Général du Bas-Rhin Service des Routes Départementales Hotel du Département Place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg Cedex 9

Circulation aérienne	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement  (Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale de l'Equipement Bases Aériennes Quartier de l'Aéroport 67960 ENTZHEIM
			Les alignements prévus aux plans généraux d'alignement des CD 250 et 243 (approuvés en 1891), sont abandonnés			

NON SOUMIS A SERVITUDES :

			- ligne 20 kv Merkwiler-Istri France 2 (B257) - ligne 20 kv Surbourg-relais radiotéléphone (B699) Câble de transmission FT : en domaine public routier				
--	--	--	--	--	--	--	--